



Autorité de Régulation
des Marchés Publics



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)

PROJET D'AMENAGEMENT DE CORRIDORS ET FACILITATION DU COMMERCE (PACFC)

RAPPORT D'AUDIT DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES SUIVANT LE SYSTEME DE PASSATION DE MARCHE DU PAYS DONATAIRE DURANT L'ANNEE FISCALE 2023

(Avril 2025)

SOMMAIRES

LISTE DES ABREVIATIONS

1. Synthèse des conclusions et recommandations
2. Aperçu de l'audit
 - 2.1.*Objectifs et termes de référence*
 - 2.2.*Portée, approche et contenu*
3. Source des données
 - 3.1.*Organe d'exécution (OE) du projet*
 - 3.2.*Coût total du projet*
 - 3.3.*Prêt/Don FAD ou BAD*
 - 3.4.*Autres sources de financement*
 - 3.5.*Date d'approbation du prêt*
 - 3.6. *Date prévue de début*
 - 3.7. *Date de clôture du projet*
 - 3.8. *Catégories de dépenses et modes de passation de marchés*
4. Procédures
 - 4.1.*Définition et justification de l'échantillonnage*
 - 4.2.*Tableau des transactions de passation de marchés qui ont fait l'objet d'un examen*
 - 4.3.*Résumé de la méthodologie d'audit*
5. Constatations
 - 5.1.*Résultats de l'évaluation de la modification apportée au BPS.*
 - 5.2.*Examen détaillé de la conformité des opérations de passation de marchés dans le cas de chaque marché de biens, de travaux, de services autres que de consultant et de services de consultants.*
 - 5.2.1. Présentation du processus de passation de marchés (objectif, mode de passation), procédure de recours.
 - 5.2.2. Conclusions de l'examen des délais de traitement de passation des marchés
 - 5.2.3. Conclusions de la vérification. Résumé détaillé des divergences majeures et/ou mineures.
 - 5.3.*Exécution des procédures et processus de passation de marchés et de gestion des contrats.*
 - 5.4.*Pratiques interdites potentielles*
 - 5.5.*Capacités de l'Organe d'exécution (OE) et gestion des risques*
6. Conclusions, recommandations et actions

LISTE DES ABREVIATIONS

AC : Autorité contractante
AE : Acte d'engagement
AF : Accord de financement
AR : Agence Routière
ARMP : Autorité de Régulation des Marchés Publics
ASAPC : Avis spécifique d'appel public à la concurrence
BAD : Banque Africaine de Développement
CAO : Commission d'appel d'offres
CCAG : Cahier de Clauses Administratives Générales
CCAP : Cahier de Clauses Administratives Particulières
CMP : Code des Marchés publics
CPS : Cahier de prescription spéciale
DAO : Dossier d'Appel d'offres
DCP : Documents de Consultation de Prix
DPAO : Données particulières de l'Appel d'offres
FAD : Fonds Africain pour le développement
FAT : Facilité d'appui à la Transition
GAC : Gestionnaire des Activités
IC : Instruction aux candidats
MTP : Ministère des Travaux Publics
ND : Non défini
OE : Organe d'exécution
OP : Ouverture des plis
OS : Ordre de service
PACFC : Projet d'Aménagement de Corridors et de Facilitation du Commerce
PMR : Pays membres régionaux
PPM : Plan de passation des marchés
PRMP : Personne Responsable des Marchés Publics
PV : Procès-verbaux
RPM : Responsable de la Passation des Marchés
SOC : Service officiel de contrôle des semences
SPME : Systèmes de passation de marchés des Emprunteurs (BPS)
UC : Unité des comptes
UGPM : Unité de Gestion de Passation des Marchés

MADAGASCAR
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
AGENCE ROUTIERE
**PROJET D'AMENAGEMENT DE CORRIDORS ET FACILITATION DU
COMMERCE (PACFC)**

1. Synthèse des conclusions et recommandations

Selon le mandat donné à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, nous avons entrepris un contrôle des procédures de passation des marchés et de mise en œuvre des contrats réalisés par le Projet d'Aménagement de Corridors et de Facilitation du Commerce (PACFC), en accord avec le protocole d'accord.

Au titre de l'exercice budgétaire 2023, l'échantillon des marchés pour le Projet s'élève, en nombre, de dix (10) marchés représentant un montant de Quinze milliards trois cent soixante-quatre millions quatre cent soixante-six mille deux cent soixante-dix-huit Ariary quatre-vingt-neuf (Ariary 15 364 466 278,89).

Des remarques et observations que nous formulons dans ce rapport reflètent l'ensemble de nos constatations après la prise en compte des observations qui ont été transmises par le Projet.

- Principaux constats :

- Le nombre de l'UGPM est insuffisant, or cette fonction est importante dans la phase de passation des marchés, car ces personnes assistent la PRMP dans la réalisation de ses activités
- Le délai accordé pour l'examen et l'évaluation des offres par la CAO a parfois dépassé les prévisions. En conséquence de cette situation, la PRMP sollicite constamment une prolongation de la validité des offres auprès des candidats.
- L'intervalle de temps entre la conclusion du contrat et son aval par le Ministère de tutelle technique (Ministère des Travaux Publics) a connu un retard significatif qui retarde l'accomplissement de l'objectif du projet et affecte l'image de l'État malgache auprès des partenaires techniques et financiers.
- Le retard dans l'obtention du visa du contrôle financier concernant la disponibilité des crédits liés aux contrats, sur les charges supportées par l'État Malagasy, entraîne des délais supplémentaires sur l'exécution d'autres tâches, ce qui affecte la performance globale du projet.
- Le retard dans la réalisation des travaux est dû à un manque de professionnalisme du titulaire, qui ne se conforment pas aux critères de qualification relatifs à la disponibilité du personnel et aux capacités financières.

- Principales recommandations

Face aux observations énumérées ci-dessus, voici nos recommandations principales en matière de passation et gestion des contrats :

- Renforcer les équipes de l'UGPM car ces derniers occupent aussi les tâches de passation des marchés pour la procédure de la banque ;
- Respecter les délais de validité des offres des candidats et le calendrier de passation des marchés ;
- Les responsables budgétaires de l'AC et les représentants des Ministères de tutelle technique et financière devraient organiser régulièrement des séances d'échange d'informations concernant la progression du projet tant sur le plan technique que financier. ;
- Suivre les dispositions du contrat sur la capacité du titulaire dans l'exécution du marché.

Les Auditeurs :

- ANDRIANARISON RANAIVOSON RAZAFIMANANTSOA HASINA
- RANDRIAMANAMBELO SOLO HERY

2. Aperçu de l'audit :

2.1.Objectifs et termes de référence

La Politique de passation de marchés de la Banque adopte un engagement avec ses Emprunteurs basé sur les risques, qui est de portée générale et fondé sur une stratégie globale visant à soutenir les Pays membres régionaux (PMR) dans l'utilisation de leurs systèmes de passation de marchés, lorsque ceux-ci sont examinés et jugés généralement conformes à la politique et aux principes de la Banque. Cette approche, consistant à « bâtir en utilisant », vise à utiliser les Systèmes de passation de marchés des Emprunteurs (SMPE) dans la mesure du possible, avec un renforcement des capacités aux fins de les développer davantage

L'utilisation du Système de passation de marchés des pays Emprunteurs (SPME) par la Banque est intégrale, et impose par conséquent le recours aux mécanismes de contrôle, d'audit et d'examen des plaintes des Emprunteurs, pour les acquisitions pour lesquelles il est convenu d'utiliser le BPS

Les objectifs de l'audit sont ceux correspondant aux termes de référence normalisés pour une telle mission d'audit externe, à savoir de dégager un jugement sur l'adéquation des procédures de passation de marchés suivies avec le cadre légal et réglementaire en vigueur, de la qualité de gestion en regard des principes fondamentaux d'économie, de transparence, d'équité, et d'efficacité, et enfin de vérifier l'application adéquate des recommandations et avis, issus des revues préalables de la Commission des Marchés (CM). L'audit externe des procédures conduit par l'organe de régulation (ARMP) a spécialement pour but de dégager les conclusions suivantes :

- Donner une opinion sur les procédures de passation de marchés adoptées pour les contrats sélectionnés par échantillonnage ;
- Vérifier la conformité et l'exécution des procédures de passation de marchés et de la gestion des contrats au regard des dispositions de l'Accord de financement (AF) et telles qu'elles figurent dans le dernier Plan de passation de marchés approuvé ;
- Fournir autant que possible, une opinion sur la qualité des contrats, incluant les aspects techniques et économiques ;
- Identifier les cas de non-conformité des procédures, en particulier dans les cas de rejet d'offres moins-disantes, d'altération du modèle de contrat des documents d'appel d'offres ; juger de l'acceptabilité de telles situations en regard des dispositions du CMP ;
- Vérifier que les procédures respectent une planification compatible avec les procédures et les budgets approuvés ;
- Vérifier que les listes de contrats et les archives relatives aux procédures permettent une gestion exécutive et un contrôle externe effectifs ;
- Vérifier et évaluer la capacité et le respect des obligations réglementaires des organes de la commande publique (PRMP, UGPM, CAO, Commissions de Réception...) auditées à s'acquitter de ses responsabilités dans la gestion des procédures, en

déterminant spécialement si les procédures en matière de planification, mise en œuvre des procédures, suivi et tenue des données de gestion, sont respectées.

- Examiner les éventuels indices de fraude et de corruption ou d'autres pratiques telles qu'elles sont définies dans l'accord de financement ;
- Dégager, les niveaux effectifs de décaissements par rapport au niveau d'exécution et de donner une appréciation sur l'adéquation du niveau d'exécution physique avec le niveau de décaissement ;
- Faire des vérifications physiques et techniques des réalisations par rapport aux dispositions contractuelles et par rapport au taux de décaissement ;
- Donner une opinion sur la performance de l'AC ;
- Etablir des recommandations pour le futur, ces recommandations portant aussi bien sur l'amélioration des caractéristiques d'organisation et des pratiques en place au sein des AC que d'orienter l'ARMP dans ses actions de régulation telles que la formation, l'information, et l'évolution du cadre légal et réglementaire.

2.2.Portée, approche et contenu

Il s'agit dans le cadre de cette mission de mesurer le degré de respect des dispositions et processus édictées par la loi 2016-055 portant CMP, en référence aux accords de financement (article VI, Section 6.04 (b)), sur la passation des marchés pour l'acquisition de biens, travaux et dépenses de fonctionnement, financés par la Banque Africaine de Développement, afin d'exprimer une opinion motivée sur l'adéquation des procédures et de gestion des contrats conclus par le Projet.

Notre examen a été conduit conformément aux normes d'audit généralement admises sur le plan international (INTOSAI) et autres procédés de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance.

3. Source des données

3.1.Organe d'exécution (OE) du projet :

Sous la supervision du Ministère des Travaux Publics à travers l'Agence Routière qui en est l'Organe d'exécution. L'équipe de la coordination du projet est composée essentiellement par un Coordonnateur, une assistante du projet, un responsable de passation de marché et ses deux assistants, un responsable administratif et financier et de deux comptables, un Responsable Suivi Evaluation et cinq autres experts dans les domaines d'activités du projet.

L'aménagement de Corridors et de Facilitation du Commerce est un projet destiné à améliorer les connectivités de Madagascar avec les pays de la sous-région en vue de l'accroissement des échanges commerciaux.

3.2.Coût total du projet :

Le coût total du projet s'élève aux environs de 251, 8 millions d'unité de compte :

- ✓ PACFC I : 99 619 282,47 UC
- ✓ PACFC II : 152 180 938,88 UC

3.3.Prêt/Don FAD ou BAD :

Le financement du projet est composé de :

PACFC I :

- Prêt FAD (5900150002301) : 8 450 000 UC
- Prêt FAT (2100150040496) : 22 680 000 UC
- Don FAD (2100155038567) : 31 250 000 UC
- Don UE (5110155000351) par la Facilité d'investissement pour l'Afrique de l'Union Européen : 39 200 000 Euro

PACFC II :

- Prêt FAD (2100150042745) : 125 000 000 UC
- Prêt OFID : 30 000 000 USD

3.4.Autres sources de financement :

- *Gouvernement :*

PACFC I :

- Contrepartie du gouvernement : 5, 45 millions d'UC

PAFC II

- Contrepartie du gouvernement : 4, 51 millions d'UC

3.5.Date d'approbation du prêt :

PACFC I : 17/12/18

PACFC II : 02/12/21

PACFC I (Don UE) : 14/01/2020

3.6.Date prévue de début :

PACFC I : 2019

PACFC II : 2022

3.7.Durée estimée du projet

PACFC I : cinq ans mais prolongé jusqu'en 2025

PACFC II : cinq ans

3.8.Catégories de dépenses et modes de passation de marchés : Modes tels que définis dans le Rapport d'évaluation du projet (REP) (le cas échéant, sur la base de l'accord de prêt/don si une modification peut être identifiée) par catégories de dépenses (travaux, biens et services de consultants) réalisées dans le cadre du Système de passation de marchés de l'Emprunteur (SPME) :

Catégorie de dépenses	Description de la transaction	Finance ment	Mode de passation des marchés	Coût estimatif (Millions UC)	Date de publication de l'ASAPC
Biens	Acquisition de matériels informatiques pour les Directions régionales du MATP dans les régions Atsimo Andrefana, Menabe, Anosy et Atsimo Atsinanana répartie en 3 lots	PRET FAD	Appel d'offres ouvert national	0,500	22/12/21
Biens	Acquisition de biens pour les populations vulnérables notamment les jeunes et les femmes (RN9 et RNT 12A) répartie en 2 lots	PRET FAD	Appel d'offres ouvert	0,126	16/04/24
Biens	Fournitures de six (06) véhicules 4x4 pickup dédiés aux structures des sous composantes « facilitation du commerce » (04 pour le conseil national de la concurrence, 01 pour le comité national de la Facilitation de Echanges et 01 pour le bureau national des normes)	PRET FAD		0,270	30/03/23
Biens	Fournitures de matériels et équipements dédiés aux structures des sous composantes « facilitation de commerce » répartie en 5 lots	PRET FAD		5,740	06/02/23
Biens	Divers fonctionnements du projet	PRET FAD		1,400	02/12/20
Montant total				8,036	

4. Procédures

4.1.Définition et justification de l'échantillonnage

L'échantillon de l'audit a porté sur dix (10) dossiers sur les dix-neuf (19) dossiers de la liste de base fournit par l'AC, soit un taux de cinquante-deux (52%) en nombre.

Le volume des contrats soumis à l'audit au titre de l'exercice budgétaire 2023, s'élève à Quinze milliards trois cent soixante-quatre millions quatre cent soixante-six mille deux cent soixante-dix-huit Ariary quatre-vingt-neuf (Ariary 15 364 466 278,89)

4.2.Tableau des transactions de passation de marchés qui ont fait l'objet d'un examen

Catégorie de dépenses	Description de la transaction	Mode de passation des marchés	Nom du contractant	Montant HT (Ariary)	Etat d'avancement de l'exécution
Prestations intellectuelles	Audit Environnementale du projet PACFC	AMI / SMC	Bureau d'étude LAND RESSOUR CES	187 730 000,00	En cours
Travaux	Travaux de remplacement du réseau d'eaux de la JIRAMA sur la RNT12A entre les PK 3+000 et PK 8+000	Marché de gré à gré	CHINA RAILWAY 18th	12 347 288 984,10	En attente VISA CF sur la disponibilité des fonds
Travaux	Travaux de construction de marché rural d'Antanimeva, de bureau et logement de la gendarmerie de Befandriana et d'Ankatsakatsa ainsi que de centre de métier de Befandriana	Appel d'offres National	ENTREPRISE TOKY	1 328 918 013,80	En attente de la réception provisoire
Travaux	Travaux de construction de logement CSB, logement et bureau de la gendarmerie d'Ankiliabo, construction du centre socio-culturel Manja	Appel d'offres National	ENTREPRISE METIS	1 285 414 450,79	En attente de la réception provisoire
Biens	Fourniture d'équipements et de matériels informatiques pour faciliter l'inspection douanière et la dématérialisation des procédures douanières réparties en quatre lots - Lot 1 Ordinateur All in One	Appel d'offres ouvert National	GLOBAL TECHNOLOGIES ET ENERGIES (GTE)	1 169 604 900,00	Réalisé
Biens	Fourniture d'équipements et de matériels informatiques pour faciliter l'inspection douanière et la	Appel d'offres ouvert National	HOBY'S ENTREPRISE	220 914 750,00	Réalisé

	dématérialisation des procédures douanières réparties en quatre lots - Lot 2 : Laptop				
Biens	Fourniture de consommables bureautique repartie en deux lots - Lot 1 Fourniture de bureau et articles divers	Consultation de prix par voie d'affichage	RNT	26 599 950,00	Réalisé
Biens	Fourniture de consommables bureautique repartie en deux lots - Lot 2 : Papeterie	Consultation de prix par voie d'affichage	Entreprise B2B	25 751 229,00	Réalisé
Biens	Fourniture de consommables informatiques pour les imprimantes de la CEP	Consultation de prix par voie d'affichage	Etablissement MIARY	54 082 125,00	Réalisé
Prestation des services	Organisation de team building de la Cellule d'Exécution du Projet	Consultation de prix par voie d'affichage	Société ODYSSEE	73 679 840,00	Réalisé
Montant total				15 364 466 278,89	

4.3.Résumé de la méthodologie d'audit.

La méthodologie utilisée pour l'audit s'est basée sur l'analyse de l'ensemble des documentations mises à notre disposition par l'AC et relative aux différentes étapes de passation et d'exécution des marchés publics retenus

Ces examens portent sur deux phases :

- La phase d'audit de conformité, consiste à vérifier principalement l'exhaustivité des pièces justificatives, la qualité et la valeur probante de la documentation, la conformité aux règles de passation édictées dans les différents textes en vigueur, le respect des délais de passation, le degré de transparence des procédures, l'exercice de contrôle de la Commission Nationale des Marchés et le traitement des recours formulés par les candidats, le cas échéant.
- La phase d'audit de la performance consiste à examiner les économies réalisées par l'AC dans la gestion, conformément à des pratiques et à des principes administratifs sains et une bonne politique de gestion; l'efficience de l'utilisation des ressources humaines, financières ou autres et l'examen des systèmes d'information, ainsi que l'analyse des procédures utilisées pour remédier aux insuffisances décelées; et l'efficacité de la performance au regard des objectifs poursuivis, ainsi que l'examen de l'incidence effective des activités par rapport à l'incidence souhaitée.

5. Constatations

5.1.Résultats de l'évaluation de la modification apportée au SPME.

La mission ne constate aucune modification apportée par le projet sur les documents utilisés par rapport au système de passation de marché du pays emprunteur.

5.2.Examen détaillé de la conformité des opérations de passation de marchés dans le cas de chaque marché de biens, de travaux, de services autres que de consultant et de services de consultants.

5.2.1. Présentation du processus de passation de marchés (objectif, mode de passation), procédure de recours.

Plan de passation des marchés :

Il a été mis à la disposition de la mission le plan de passation des marchés et l'avis général de passation de marché pour l'exercice 2023, conformément à l'Article 26 du CMP.

Dossier de mise en concurrence :

Les dossiers de mise en concurrence mis à la disposition de la mission sont globalement conformes au niveau de la forme aux documents types en vigueur.

Contrôle a priori de la CNM :

Les dossiers de planification sont soumis à l'examen a priori de la CNM, et celle-ci émet un avis favorable à la publication du PPM.

Pour les projets de dossier d'appel d'offres national, dossiers de consultation, qui sont soumis au contrôle a priori de ladite commission ont tous reçu l'avis favorable au lancement.

Pour les projets de marché ainsi que le choix du mode de passation de marché de gré à gré, et le projet d'avenant, ils sont soumis à l'examen de la commission avant la signature du contrat

ASAPC :

Les supports dans lesquels les ASAPC ont été publiés sont tous disponibles. Ceux des avis examinés par la mission sont conformes à la réglementation dans leur forme et leur contenu ainsi que le support de publication.

Réception et ouverture des plis :

Avant tout commencement de l'évaluation des offres, l'AC nomme et convoque les membres de la CAO à la séance d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.

Evaluation des offres :

Dans la quasi-totalité des dossiers, l'analyse et l'évaluation des offres sont conformes. Le principe de l'offre évaluée la moins-disante a été respectée. Seul le délai accordé à l'examen et à l'évaluation des offres a parfois été plus étendu que prévu. En raison de cette circonstance, la PRMP fait toujours une demande de prorogation de délai de validité des offres auprès des candidats.

Attribution des marchés :

Les candidats non retenus sont tous informés du résultat de la mise en concurrence, et en parallèle la PRMP fait une Décision d'attribution du marché.

Un avis d'attribution est publié par l'AC sur le résultat de la mise en concurrence, comportant le nom de l'attributaire, son adresse, le montant de l'offre ainsi que le délai de réalisation de la prestation.

Signature, approbation et notification du contrat :

La mission constate que, avant la signature du contrat, le délai de dix jours de recours est respecté par l'AC.

La mission a noté que :

- Le délai entre la date de signature du contrat et l'approbation du contrat par le Ministère de tutelle technique (Ministère des Travaux Publics) sur l'Audit Environnementale du projet PACFC a enregistré un retard considérable de cinq mois.
- La soumission de l'avenant sur travaux de construction de logement CSB, logement et bureau de la gendarmerie d'Ankiliabo, construction du centre socio-culturel Manja, pour approbation du Ministère de tutelle technique (Ministère des Travaux Publics) a enregistré un retard considérable de six mois.
- La signature de l'avenant sur le Travaux de construction de marché rural d'Antanimeva, de bureau et logement de la gendarmerie de Befandriana et d'Ankatsakatsa ainsi que de centre de métier de Befandriana est le 05/12/23, or la notification de l'avenant est signée le 23/08/24. Ce cas est dû à l'attente de la conclusion de l'avenant relatif à la mission de contrôle.

Compte tenu de cette situation, la mission n'a pas détecté ni actualisation des prix ni révision des prix unitaire, mais le projet fait tout simplement une demande de prorogation de délai de validité des offres.

Ce retard dans l'exécution du contrat est causé par le délai relativement long de l'approbation du marché par le Ministère technique compétent (le Ministère des Travaux Publics).

Tous les contrats sont enregistrés par le titulaire auprès du centre fiscal pour le paiement des acomptes sur l'impôt sur revenu suivant disposition du CGI, avant la notification du contrat au titulaire.

Examen des recours :

A la suite de la revue documentaire, la mission ne constate aucun type de recours.

5.2.2. Conclusions de l'examen des délais de traitement de passation de marchés

5.2.2.1. Étapes et dates du processus pour l'acquisition des biens et des travaux

a. Marché de travaux

Travaux de construction de marché rural d'Antanimeva, de bureau et logement de la gendarmerie de Befandriana et d'Ankatsakatsa ainsi que de centre de métier de Befandriana Contrat N° 034-AR/PACFC/22 et Avenant			
GENERALITES			
Titre du projet	PACF		
Numéro d'identification du projet	P-Z1-D00-045		
Numéro de référence du prêt/don	PRET FAT: 5900150002301		
Organe d'exécution	AGENCE ROUTIERE		
Cout total du projet			
Montant du prêt/don			
Date d'approbation du prêt/don			
Date de la signature du prêt/don			
Durée initiale estimée			
Date limite de décaissement actuelle			
Autres sources de financement	Contre partie de l'Etat Malagasy		
Nom du contrat	Travaux de construction de marché rural d'Antanimeva, de bureau et logement de la gendarmerie de Befandriana et d'Ankatsakatsa ainsi que de centre de métier de Befandriana N° 034-AR/PACFC/22		
Description des biens, travaux ou services	TRAVAUX		
Attributaire	ENTREPRISE TOKY		
Nombre d'offres reçues	Quatre (04)		
Date d'attribution / signature	01/07/22		
Date d'achèvement de l'exécution du contrat	05/09/23		
Localisation des biens ou services	Befandriana, Antanimeva et Ankatsakatsa sur la RN 9		
DETAILS SUR LA PASSATION			
	Réel	Planifié/budget	
Articles et quantités			
Types de contrats	MARCHE		
Mode de passation	Appel d'offres ouvert		
Mécanismes de revue			
Etapes et dates du processus pour l'acquisition des biens et des travaux			
Principales étapes	Date du PPM	Date réelle	observations
Préparation complète du DAO et de l'avis d'appel d'offres		14/12/21	suivant PV de la CNM N° 2166/DAOO/CNM-21
Numéro de l'appel d'offres	17/09/21	11/01/22	001-AR/PACFC/2022

Date limite de remise des offres	22/10/21	15/02/22 à 10H 00min	
Ouverture des offres	22/10/21	15/02/22 à 10H 00min	
Rapport d'évaluation		21/02/22	
Demande d'avis de la CM sur le rapport		13/05/22	Avis favorable suivant PV de la CNM N°0422/MAOO/CNM-22
Contrat approuvé/signature	23/12/21	01/07/22	
Plainte sur le processus			Néant
Avenants au contrat, le cas échéant		05/12/23	Demande des travaux supplémentaires par le projet
Garantie de bonne exécution			Montant : 55 545 360,68 Forme : chèque de banque (BNI) Validité : 30 jours après réception définitive
Garantie d'avance			Néant
Paiements			Compte spécial du projet
Validation et date d'achèvement/de livraison		22/01/25	Délai d'exécution marché initial : 12 mois Délai d'exécution avenant : 1,5 mois
Prix unitaires conformes aux prix du marché			
Archivage des documents			Les documents sont tenus par les équipes du projet
Signaux d'alerte pour les pratiques prohibées			Néant

COUTS DES CONTRATS

	Réel	Planifié/budget
Taux de change (si utilisé)		
Prix du consultant ayant la meilleure combinaison technique et financière		
Valeur du contrat à l'attribution	1 119 907 213,55	1 150 000 000
Négociation du contrat		
Prix final du contrat	1 328 918 013,80	

ADMINISTRATION DES CONTRATS

Avenants au contrat/orders de modification/orders de variation/amendement

Numéro	Description	Date	Impact sur les prix
Avenant N°1	Avenant	05/12/23	218 010 800,25

Demande de travaux complémentaire par le projet suivant lettre N° 149/AR/PACF/23 du 15/04/23 adressée au Maître d'œuvre.

Négociation avec le titulaire du marché le 14/07/23 sur les projets de travaux complémentaires suite au rapport d'anticipation du maître d'œuvre en mois d'Avril 2023 concernant :

- L'ajustement des quantités par sites
- Insertion de nouveau prix
- Prolongation de délai exécution

Le projet effectue un sursis d'exécution des travaux le 02/08/23 dans l'attente de l'avis de la CNM sur le projet d'avenant

La CNM émet un Avis favorable à l'approbation de l'Avenant le 30/10/23 suivant

PVN°1620/AVN/CNM/2023

L'ordre de service de commencer la prestation d'avenant est signé le 23/08/24 pour une durée d'un mois et demi

Paiements contractuels			
Numéro	Montant (Ariary)	Date de la facture	Date de paiement
01-Ese TOKY/PACF	134 475 855, 03	26/01/23	02/03/23
02-Ese TOKY/PACF	95 493 530, 17	19/04/23	09/06/23
03-Ese TOKY/PACF	200 624 491,01	31/05/23	22/06/23
04-Ese TOKY/PACF	424 808 916,12	25/07/23	22/08/23
05-Ese TOKY/PACF	151 726 406, 67	22/11/23	12/01/24
Paiement final			
Total des paiements	1 007 129 199,00		

DECAISSEMENTS

	Réel	Prévu/AF
Méthode de décaissement (<i>paiement direct, Etat récapitulatif des dépenses, compte spécial</i>)	Compte spécial du projet (Virement bancaire)	
Pourcentage du financement de la banque	100%	
Décaissement en Ariary :		
1. Montant ; 134 475 855,03 du 02/03/23 2. Montant ; 95 493 530,17 du 09/06/23 3. Montant ; 200 624 401,01 du 22/06/23 4. Montant ; 424 808 916,12 du 22/08/23 5. Montant ; 151 726 406,67 du 12/01/24		

LIVRABLES

Numéro	Quantité ou % des travaux	Date de livraison ou d'achèvement	Remarques (notez toutes les divergences par rapport au contrat)
PV de réception provisoire		22/01/25	Réserves émises lors de la réception provisoire : - Site Antanimeva : Confection des socles pour support des parasols (36 unités) Vérification des bons fonctionnements des infrastructures (verrouillage des serrures, étanchéité des toitures, gouttières et descentes d'eau pour toutes les infrastructures) - Site Befandriana : Centre métier : Compléter les mobiliers manquants Vérifier l'ensemble de fonctionnement des systèmes électriques (panneaux solaires, batteries, prises, interrupteur) Vérifier les fonctionnements des distributions d'alimentation en eau venant du réservoir, passant par les conduites jusqu'à l'arrivée des appareils sanitaires

		<p>Bureau et logement de la gendarmerie :</p> <p>Compléter les mobiliers manquants</p> <p>Nettoyage des sanitaires et fixations de poignet des portes intérieur</p> <p>Vérification des bons fonctionnements des équipements électriques (prises, interrupteurs)</p> <p>Vérifier les fonctionnements des distributions et d'alimentation en eau venant du réservoir passant par les conduites jusqu'à l'arrivée des appareils sanitaires</p> <p>- Site Ankatsakatsa Sud :</p> <p>Bureau et logement de la gendarmerie :</p> <p>Compléter les mobiliers manquants</p> <p>Nettoyage des sanitaires et fixations de poignet des portes intérieur</p> <p>Vérification des bons fonctionnements des équipements électriques (prises, interrupteurs)</p> <p>Vérifier les fonctionnements des distributions et d'alimentation en eau venant du réservoir passant par les conduites jusqu'à l'arrivée des appareils sanitaires</p> <p>Pour tous les infrastructures, remise des manuels de gestion et d'entretien aux bénéficiaires de projet et plan de recollement à l'Administration à la fin du projet</p> <p>Recommandations des bailleurs :</p> <p>Dressage des plans de réparation des infrastructures pour tous les marchés d'Antanimeva et installation des comités de gestion de la part de la commune rurale</p> <p>Pour l'occupation de nouvelles infrastructures, les nouveaux comités de gestion doivent considérer les anciens occupants ainsi que la participation des femmes (marché d'Antanimeva)</p>
--	--	---

Travaux de remplacement du réseau d'eaux de la JIRAMA sur la RNT12A entre les PK 3+000 et PK 8+000 Marché N° 050-AR/PACFC/22	
Source de financement	Contrepartie Etat Malagasy PRET :
Projet : Projet d'Aménagements du Corridors et de Facilitation du Commerce	
Autorité contractante	AGENCE ROUTIERE
Objet du marché : Travaux de remplacement du réseau d'eaux de la JIRAMA sur la RNT12A entre les PK 3+000 et PK 8+000	
Objet PPM	Travaux de remplacement du réseau d'eaux de la JIRAMA sur la RNT12A entre les PK 3+000 et PK 8+000
PRMP	BEATREFINA DELPHIN
Montant du contrat	12 347 288 984,10
Montant estimatif dans le PPM	12 500 000 000 Mâj N°02 du 10/10/23
Mode de passation	Marché de gré à gré
Compte	2451
Date de publication l'AGPM et PPM	10/10/23
AVIS DE LA CNM	
Date du rapport justificatif signé du PRMP	21/11/23 Marché complémentaire réalisé par l'entreprise China Railway 18th Bureau Co Ltd (CRCC) concernant le travaux d'aménagement et de bitumage de la RNT12A entre PK0+000 et PK44+850 suivant marché N° 035-AR/PACFC/22 du 12/04/22.
Date de l'avis de la CNM	22/11/23 suivant PV N°2857/RJ/CNM/2023
Date de la Décision autorisant la passation d'un marché de gré à gré	27/11/23 Décision N° 066/AR/PACFC/PRMP/23
Formulaire d'Engagement du Titulaire	
Bordereau descriptif (Spécifications)	Les spécifications techniques des travaux à réaliser sont conçus par la Société JIRAMA
Bordereau des prix	
Délai d'exécution	
Date de nomination de la CAO	03/11/23 suivant decision N°056/AR/PACFC/PRMP/2023 President: RANDRIANARISON Manalina Ando, Responsable Ouvrage d'Art du PACFC Membres: - RABE Antoni Roger, Responsable Infrastructure Routière PACFC - RAZAFIMAHEFA Mindrisoa Andrianaivo, Responsable Environnement PACFC - Un représentant du MTP - Un représentant de l'AR
Date de signature de contrat	07/12/23
Date du Visa du contrôle financier	En attente
Date d'approbation	
Date d'enregistrement du contrat	
Date de notification du contrat	
Date de l'OS	
Délai d'exécution	CINQ (05) MOIS
Actes survenu	

Date de réception provisoire	
Avances	20% sur présentation d'une demande du titulaire Elle doit être garantie à concurrence de son montant
Garantie de bonne exécution	Retenue de garantie de 5%
Délai de garantie	
Titulaire	CHINA RAILWAY 18 TH BUREAU CO Ltd (CRCC)
Montant du contrat	12 347 288 984,10
Maître d'œuvre	Groupement CIRA SAS & SETEC INTERNATIONAL & SETEC Madagascar
Commentaires	<p>Suivant Note de conseil des Ministres N°236/2023-PM/SGG/SC en date du 08/05/23, le Conseil des Ministres a approuvé la participation de l'Etat Malagasy au PACFC (5% du financement)</p> <p>La Société JIRAMA s'occupe de la réalisation des travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pose des tuyaux et équipements hydrauliques - Le raccordement au système existant et mise en fonctionnement du système

b. Marché de fournitures et de prestation de services

Fourniture et livraison de Consommables bureautiques et articles divers (lot 1) et papeteries (Lot 2) Contrat n° 052-AR/PACFC/23 (lot 1) ; 053-AR/PACFC/23 (lot 2)			
Principales étapes	Date du PPM	Date réelle	observations
Préparation complète du DAO et de l'avis d'appel d'offres	21/06/23	09/11/22	
Numéro de l'appel d'offres			
Date limite de remise des offres	04/07/23	23/11/23	
Ouverture des offres	04/07/23	23/11/23	Nombre candidat : Lot 1 : cinq Lot 2 : cinq
Rapport d'évaluation		13/11/23	Lot 1 RAHARINTSOA Jeanine : 28 598 000,00 RATOVONDRAKOTO Norotiana E (RNT): 26 599 950,00 AMBININTSOA Ese : 37 917 728,00 FA CONCEPT : 28 328 400,00 ESE B2B : 33 944 106,00 Lot 2 RAHARINTSOA Jeanine : 18 377 500,00 Ets MIARY 21 420 200,00 AMBININTSOA ESE : 24 777 650,00 FA CONCEPT : 14 120 500,00 Ese B2B : 25 751 229,00
Demande d'avis de la CM sur le rapport			Contrôle a postériori
Contrat approuvé/signature		Lot 1 : 20/12/23 Lot 2 : 20/12/23	
Plainte sur le processus		Néant	
Avenants au contrat, le cas échéant		Néant	
Garantie de bonne exécution		Non appliqué	
Garantie d'avance		Non appliqué	
Paiements		Lot 1 : 19/03/24 Lot 2 : 19/03/24	
Validation et date d'achèvement/de livraison		Lot 1 : 24/03/24 Lot 2 : 24/03/24	
Prix unitaires conformes aux prix du marché		Non renseignés	
Archivage des documents			
Fourniture d'équipements et de matériels informatiques pour faciliter l'inspection douanière et la dématérialisation des procédures douanières réparties en quatre lots			
Lot 1 : Ordinateur de bureau all-in-one			
Lot 2 : Laptop			

Lot 3 : Serveurs et accessoires électroniques			
Lot 4 : Imprimantes multifonction A3 couleur			
Principales étapes	Date du PPM	Date réelle	observations
Préparation complète du DAO et de l'avis d'appel d'offres	28/10/22	07/07/23	PPM établi en 2022 et mis à jour 3 fois en 2023
Numéro de l'appel d'offres			
Date limite de remise des offres	31/10/22	11/08/23	
Ouverture des offres	31/10/22	11/08/23	<p>Lot 1 : trois GLOBAL TECHNOLOGIES ENERGIES 1 169 604 900,00 HOBY'S Ese 1 302 912 000,00 NEXTHOPE 1 387 800 000,00</p> <p>Lot 2 : quatre GLOBAL TECHNOLOGIES ENERGIES 273 085 450,00 ITET 372 142 800,00 HOBY'S Ese 220 914 750,00 NEXTHOPE 308 665 000,00</p> <p>Lot 3: trois GLOBAL TECHNOLOGIES ET ENERGIES SA 575 469 550,00 ITET 1 044 047 900,00 NEXTHOPE 447 873 000,00</p> <p>Lot 4: quatre GLOBAL TECHNOLOGIES ENERGIES 158 579 520,00 HG Madagascar 305 745 000,00 NEXTHOPE 354 400 000,00 FLY TECHNOLOGIES 139 913 497,07</p>
Rapport d'évaluation		13/11/23	<p>Attributaire Lot 1 GLOBAL TECHNOLOGIES ENERGIES 1 169 604 900,00</p> <p>Attributaire Lot 2 : HOBY'S Ese 220 914 750,00</p> <p>Attributaire Lot 3 : néant (toutes les spécifications techniques des soumissionnaires sont évaluées non conformes)</p> <p>Attributaire Lot 4 : néant (deux soumissionnaires jugés non conformes et les deux autres jugés anormalement hautes)</p>
Demande d'avis de la CM sur le rapport		15/11/23	PV n° 2398/MAOO/CNM/2023 Avis favorable
Contrat approuvé/signature	12/12/22	Lot 1 : 11/12/23 Lot 2 : 12/12/23	

Plainte sur le processus		Néant	
Avenants au contrat, le cas échéant		Néant	
Garantie de bonne exécution		Non appliqué	
Garantie d'avance		Non appliqué	
Paiements		Lot 1 : 21/03/24 Lot 2 : 19/03/24	Lot 1 attribué à GLOBAL TECHNOLOGIES ENERGIES pour la somme de 1 169 604 900,00 Lot 2 attribué à HOBY'S Ese pour la somme de 220 914 750,00
Validation et date d'achèvement/de livraison		Lot 1 : 24/01/24 Lot 2 : 10/06/24	Pour le lot 2 , l'autorité contractante a décidé d'ajourner la livraison le 02/04/24 pour 30 jours et de proroger cet ajournement le 03/05/24 pour un nombre de jours non défini par l'OS 014-AR/PACFC (art 77 du CMP). Les causes de cet ajournement sont trois demandes du titulaire de changer de modèle pour cause de rupture de stock
Prix unitaires conformes aux prix du marché		Non renseignés	
Archivage des documents			

Organisation de Team Building de la cellule d'exécution du Projet Marché n° 44-AR/PACFC/23			
Principales étapes	Date du PPM	Date réelle	observations
Préparation complète du DAO et de l'avis d'appel d'offres	13/02/23		Consultation par voie d'affichage pour un montant estimé à 74 000 000,00 ar Dossier de consultation lancé le 23 février 2023, date limite des offres 09 mars 2023 à 10 heures
Numéro de l'appel d'offres	031-AR/PACFC/23 du 02 février 2023		Express de Madagascar le 23 et 25 février 2023
Date limite de remise des offres	09 mars 2023 à 10 h 00	09 mars 2023 à 10 h 00	
Ouverture des offres	09 mars 2023 à 10 h 00	09 mars 2023 à 10 h 00	Trois prestataires GROS PLAN : 86 129 840,00 L'ODYSSEE : 73 679 840,00 ICS: 84 187 840,00
Rapport d'évaluation		10 mars 2023	Validé le 10 mars 2023 Membres de CAO nommés : quatre CAO signataire du rapport d'évaluation : deux (RAZAFIMAHEFA Miandrisoa Andrianarivo et RANDRIANARISON Ando) alors que les pages contiennent quatre paraphes parce que seuls les deux ont fait l'analyse
Demande d'avis de la CNM sur le rapport			Non soumis au contrôle a priori
Contrat approuvé/signature		22 mars 2023	
Plainte sur le processus			néant
Avenants au contrat, le cas échéant			Néant
Garantie de bonne exécution			Non requise
Garantie d'avance			Non appliquée
Paiements	71,292,642.80	74,000,000.00	Facture n°2023.004 du 27 avril 2023 d'un montant de 71 292 642,80 Payé par virement bancaire le 02 juin 2023
Validation et date d'achèvement/de livraison	OS 28 mars 2023	OS 04 avril 2023	Réunion préparatoire : 21 mars 2023 Team building du 11 au 14 avril 2023 à Mahajanga Facture : 27 avril 2023

			Livrable approuvé le 31 mai 2023
Prix unitaires conformes aux prix du marché			- Il y a eu modification des prestations en quantité après affinage
Archivage des documents			
Signaux d'alerte pour les pratiques prohibées			aucun

Fourniture de consommables informatiques pour les imprimantes de la CEP Marché n° 054-AR/PACFC/23			
Principales étapes	Date du PPM	Date réelle	observations
Préparation complète du DAO et de l'avis d'appel d'offres			
Numéro de l'appel d'offres			Affichage 02/11/23 CF 02/11/23 CCI 02/11/23 04/08 & 15/11/23 dans l'EXPRESS de Mcar
Date limite de remise des offres	23/11/23 à 10h30mn	23/11/23 à 10h30mn	
Ouverture des offres	23/11/23 à 10h30mn	23/11/23 à 10h30mn	Ets MIARY : 54 082 125.00 B2B 59 899 500.00
Rapport d'évaluation		01/12/23	CAO : RABE Antoni Roger RAFANOMEZANTSOA Miora Tanteraka RALAIARIFENO Fanja TOTO Fulgence
Demande d'avis de la CNM sur le rapport			Contrôle a posteriori
Contrat approuvé/signature		20/12/2023	
Plainte sur le processus			néant
Avenants au contrat, le cas échéant			néant
Garantie de bonne exécution			Non requis
Garantie d'avance			Non requis
Paiements			
Validation et date d'achèvement/de livraison		18 janvier 2024	OS 08/01/24 Délai de livraison 10 jours
Prix unitaires conformes aux prix du marché			Non renseignés
Archivage des documents			
Signaux d'alerte pour les pratiques prohibées			

5.2.2.2. Étapes et dates du processus pour services de consultants

Audit Environnementale du projet PACFC N° 048-AR/PACFC/23			
GENERALITES			
Titre du projet		Projet d'Aménagement de Corridors et de Facilitation du Commerce (PACFC)	
Numéro d'identification du projet		P-ZI-D00-45	
Numéro de référence du prêt/don			
Organe d'exécution		Agence Routière	
Cout total du projet			
Montant du prêt/don			
Date d'approbation du prêt/don			
Date de la signature du prêt/don			
Durée initiale estimée			
Date limite de décaissement actuelle			
Autres sources de financement		Contre partie de l'Etat Malagasy	
Nom du contrat		Audit Environnementale du projet PACFC	
Description des biens, travaux ou services		Services de consultance	
Attributaire		Bureau d'études Land ressources Sarl	
Nombre d'offres reçues		Quatre (04)	
Date d'attribution / signature		17/11/23	
Date d'achèvement de l'exécution du contrat		Quarante-cinq (45) jours par exercice Exercice N°1 : 2021-2022 Exercice N°2 :2023 et clôture	
Localisation des biens ou services			
DETAILS SUR LA PASSATION			
	Réel		Planifié/budget
Articles et quantités			
Types de contrats	MARCHE		MARCHE
Mode de passation	Appel à manifestation d'intérêt		AMI
Pré-qualification			
Procédure en deux étapes			
Mécanismes de revue			
Etapes et dates du processus de sélection pour les services de consultants			
Principales étapes	Date du PPM	Date réelle	observations
Préparation de l'AMI			
Numéro de l'appel à manifestation d'intérêt	09/05/22	28/04/22	013/AR/PACFC/22
Date limite de remise des offres	17/07/23	13/05/22 à 17H00min	
Ouverture des offres		01/06/22 à 15H00min	
Rapport d'évaluation		26/07/22	
Demande d'avis de la CM		17/10/22	17/10/22 suivant PV N° 2516/DC/CNM-22 La CNM n'émet pas un avis favorable au

sur le rapport			<p>lancement du DC car l'ouverture des plis de l'AMI a été décalé de dix-huit (18) jours suivant le PV d'ouverture des manifestations, par rapport à la date limite de remise des manifestations d'intérêts</p> <p>Le projet envoi à l'ARMP le 25/10/22 une demande d'interprétation de texte sur le décalage de la date d'ouverture des plis (lettre N° 517/AR/PACFC/2022), et l'ARMP a répondu que le fait de décaler la date d'ouverture des plis des manifestations d'intérêt est contraire à la réglementation et au principe de transparence des procédures (lettre N° 072/ARMP/DG/CRR/SNR-22)</p>
Résultat de l'AMI			<p>Déclarer sans suite suivant PV de la CNM N°008/DSS/CNM-23 du 11 janvier 2023</p> <p>Décision N°003/AR/PACF/23 du 18/01/23</p>
Numéro de l'appel à manifestation d'intérêt (relance)	06/02/23	10/02/23	030/AR/PACFC/23
Date limite de remise des offres		03/03/23 à 10H00min	
Ouverture des offres		10/03/23	
Rapport d'évaluation		20/03/23	
Demande d'avis de la CM sur le rapport		06/04/23	<p>Suivant PV N° 478/DC/CNM-23</p> <p>La CNM émet un avis favorable au lancement du DC</p> <p>Canevas de rapport d'évaluation des propositions techniques validé par la CNM</p>
Préparation de la liste restreinte		07/04/23	
Liste restreinte approuvée		07/04/23	<p>Décision N°01/AR/PACFC/2023 du 07/04/23</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARTELIA MADAGASCAR - LAND RESSOURCES - SPROGES - BETEC - BIODEV
Préparation des demandes de proposition (DDP)		06/04/23	<p>Suivant PV N° 478/DC/CNM-23</p> <p>La CNM émet un avis favorable au lancement du DC</p> <p>Canevas de rapport d'évaluation des propositions techniques validé par la CNM</p>
DDP émises aux consultants figurant sur la liste restreinte		28/04/23	La lettre d'invitation est signée par la PRMP BEATREFINA Delphin
Réception des propositions		02/06/23 à 10H00min	
Ouverture des offres techniques		02/06/23 à 10H00min	<p>Nombre propositions : Quatre (04) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARTELIA MADAGASCAR - LAND RESSOURCES - SPROGES - BIODEV <p>Le cabinet BETEC se désiste suivant lettre</p>

			envoyée à la PRMP le 19/05/23
Evaluation des offres techniques		28/07/23	<p>Scores techniques des candidats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARTELIA MADAGASCAR : 91,17 - LAND RESSOURCES : 78,56 - SPROGES : 59,10 - BIODEV : 71,08 <p>Le candidat SPROGES n'atteint pas le score technique minimum de 70 points et son offre n'est pas recevable.</p>
Ouverture des offres financières		08/08/23 à 15H00 min	<p>Nombres des propositions reçues : trois (03)</p> <p>Montant des propositions financières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARTELIA MADAGASCAR : 315 050 000 - LAND RESSOURCES : 187 730 000 - BIODEV : 150 660 000
Préparation du rapport d'évaluation combiné		04/09/23	<p>Scores finaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} : BIODEV : 79,76 - 2^{ème} : LAND RESSOURCES : 79,08 - 3^{ème} : ARTELIA MADAGASCAR : 78,17
Demande de l'avis de la CM sur le rapport d'évaluation		13/10/23	Suivant PV N°2416/MDC/CNM/2023
Contrat approuvé/signature	03/10/22	17/11/23	
Achèvement de l'exécution du contrat			<p>Date de l'Ordre de service de commencer la prestation : 03/05/24</p> <p>Quarante-cinq (45) jours par exercice</p> <p>Exercice N°1 : 2021-2022</p> <p>Exercice N°2 : 2023 et clôture</p>
Plainte sur le processus			Néant
COUTS DES CONTRATS			
	Réel (Ariary)	Planifié/budget	
Taux de change (si utilisé)			
Prix du consultant ayant la meilleure combinaison technique et financière	150 660 000		
Valeur du contrat à l'attribution	187 730 000		
Négociation du contrat	L'attributaire (Cabinet BIODEV) envoie une lettre de désistement à l'AC le 20/09/23 à cause de non disponibilité de ces personnels clés pour la réalisation de la mission La PRMP envoie aux candidats le 22/09/23 une lettre de demande de prorogation de délai de validité des propositions de trente (30) jours Une Deuxième réunion de négociation entre l'AC et le Cabinet LAND RESSOURCES est effectuée le 28/09/23		

Prix final du contrat	187 730 000	500 000 000	
ADMINISTRATION DES CONTRATS			
Avenants au contrat/orders de modification/orders de variation/amendement			
Numéro	Description	Date	Impact sur les prix
Néant			
Paiements contractuels			
Numéro	Montant (Ariary)	Date de la facture	Date de paiement
FACTURE N° O17- PACFC-05/24	18 773 000	23/05/24	En cours de traitement auprès du Coordination Général des Appui Institutionnels du MEF en date du 14/06/24
FACTURE N° O17- PACFC-05/24	93 865 000	11/10/24	En cours de traitement auprès du Coordination Général des Appui Institutionnels du MEF en date du 18/10/24
Paiement final			
Total des paiements			
DECAISSEMENTS			
Méthode de décaissement (<i>paiement direct, Etat récapitulatif des dépenses, compte spécial</i>)		Réel	Prévu/AF
Pourcentage du financement de la banque		0%	Contrepartie de l'état Malagasy
Décaissement (Ariary): 6. Néant			0%
LIVRABLES			
Numéro	Quantité ou % des travaux	Date de livraison ou d'achèvement	Remarques (notez toutes les divergences par rapport au contrat)
Rapport d'établissement	10% du montant du contrat seront versés à la remise par le Consultant et à l'approbation par le client du rapport d'établissement	Mai 2024	
Rapport d'audit de l'exercice 2021-2022	50% du montant du contrat seront versés à la remise par le Consultant et à l'approbation par le client du rapport définitif d'audit de l'exercice 2021-2022	Octobre 2024	

5.2.3. Conclusions de la vérification. Résumé détaillé des divergences majeures et/ou mineures.

L'examen des délais de l'ensemble du processus de passation laisse entrevoir qu'il s'écoule un délai moyen de seize mois entre la date de publication de l'ASAPC et l'approbation du contrat. Ce délai a été déterminé au regard des marchés pour lesquels les informations étaient disponibles.

Numéro du marché	Objet	Mode de passation	Montant	Délai enregistré (en mois)
034-AR/PACFC/22	Travaux de construction de marché rural d'Antanimeva, de bureau et logement de la gendarmerie de Befandriana et d'Ankatsakatsa ainsi que de centre de métier de Befandriana	Appel d'offres ouvert National	1 328 918 013,80	23
038-AR/PACFC/22	Travaux de construction de logement CSB, logement et bureau de la gendarmerie d'Ankiliabo, construction du centre socio-culturel Manja	Appel d'offres ouvert National	1 285 414 450,79	23
050-AR/PACFC/22	Travaux de remplacement du réseau d'eaux de la JIRAMA sur la RNT12A entre les PK 3+000 et PK 8+000	Marché de gré à gré	12 347 288 984,10	15
048-AR/PACFC/23	Audit Environnementale du projet PACFC	AMI	187 730 000,00	19

5.3.Exécution des procédures et processus de passation de marchés et de gestion des contrats.

Projet de contrat :

Pour tous les dossiers, les projets de marchés sont conformes à ceux figurant dans le dossier de mise en concurrence.

Pour les marchés soumis au contrôle a priori de la commission des marchés, tous les projets de marché sont envoyés à ladite commission pour examen avant la signature du contrat.

Ordre de service :

Avant tout commencement de l'exécution, le projet émet un ordre de service de commencer la prestation au nom du titulaire.

La mission a noté que, le délai entre la date de signature du contrat et l'ordre de service de commencer la prestation est très long.

Garanties :

Pour les garanties, à savoir la garantie de soumission, la garantie de bonne exécution, la garantie d'avance, sont une exigence dans le processus de passation des marchés. Ces garanties ont été fournies pour les marchés disponibles et audités.

Pour les avenants, le projet fait une demande de renouvellement de la garantie de bonne exécution et assurance tous risques auprès des titulaires des marchés.

Mais la mission note que, sur l'acquisition de six voitures 4x4 pick-up en 2022 (marché 037-AR/PACFC/22) livrées le 10 octobre 2022, un véhicule immatriculé 2245 TBU encore sous garantie a présenté un déficit mécanique et a été retourné en juillet 2023 auprès de « OCEAN TRADE ». Mais ce véhicule n'est pas encore en état de marche lors de notre revue en février 2025 étant donné les différentes étapes administratives effectuées ci-dessous :

- Le 05 juillet 2024, mise en demeure adressée à OCEAN TRADE de remettre la voiture en état de marche sous 15 jours donc avant le 20 juillet 2024, et de la retourner au PACFC
- Le 24 juillet 2024, lettre 157 AR/PACFC/2024 adressée à OCEN TRADE pour saisie du montant de la garantie de parfait achèvement
- 01 aout 2024 lettre 13-07/24/VN/CRM de OCEAN TRADE adressée au PACFC de régler le litige à l'amiable et de remettre le véhicule en l'état dans la semaine suivant cette date
- 14 août 2024, lettre 170/AR/PACFC/2024 adressée à OCEN TRADE pour saisie de la garanti et la récupération du véhicule en l'état dans lequel il a été livré
- 16 août 2024 avis de crédit de 39 400 000,00 Ariary de la banque au compte du PACFC pour la saisie de la garantie

Délai d'exécution :

La mission a noté que, la majorité des titulaires de marché ne respecte pas le délai contractuel de réalisation des prestations.

Gestion des contrats :

Suivant disposition du CMP, la PRMP est le responsable de la gestion contractuelle.

Mais la mission constate que toutes les activités du projet sont gérées par l'équipe de la CEP comme le prévoient leurs TDRs et c'est le Coordonnateur qui désigne le Gestionnaire du contrat depuis la notification de l'ordre de service de commencer la prestation jusqu'à la réception définitive. Cette personne assure ainsi le suivi technique et administratif de la réalisation de la prestation en collaboration avec le maître d'œuvre

Réception provisoire :

L'AC fait une décision portant composition de la commission de réception, et pendant la réception ladite commission dresse un PV de réception.

Mais la mission constate que lors de la réception provisoire des Travaux connexes sur le RN 9, des réserves ont été émises par la commission de réception tout en considérant les recommandations de la Banque lors de sa mission de supervision.

Vérification physique des biens et travaux :

Dans le cas spécifique de l'audit couvert par le présent rapport, l'audit physique est tenu de vérifier que les travaux, biens et services faisant l'objet des contrats ont bien été exécutés et livrés en accord avec les termes contractuels et que les documents attestant de la conformité des exécutions et des livraisons (certificats de réception) sont correctement établis.

Une descente sur site était effectuée le 09 au 15 février 2025 sur le RN 9, pour vérifier les travaux connexes suivant contrats :

- N° 034-AR/PACFC/22 : Travaux de construction de marché rural d'Antanimeva, de bureau et logement de la gendarmerie de Befandriana et d'Ankatsakatsa ainsi que de centre de métier de Befandriana

- N° 038-AR/PACFC/22 : Travaux de construction de logement CSB, logement et bureau de la gendarmerie d'Ankiliabo, construction du centre socio-culturel Manja

Réserves lors de réception provisoire	<p>CSB Ankiliabo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rehaussement des chapes sur les auvents  <ul style="list-style-type: none"> - Scellement des sources d'eau sur puit
--	--

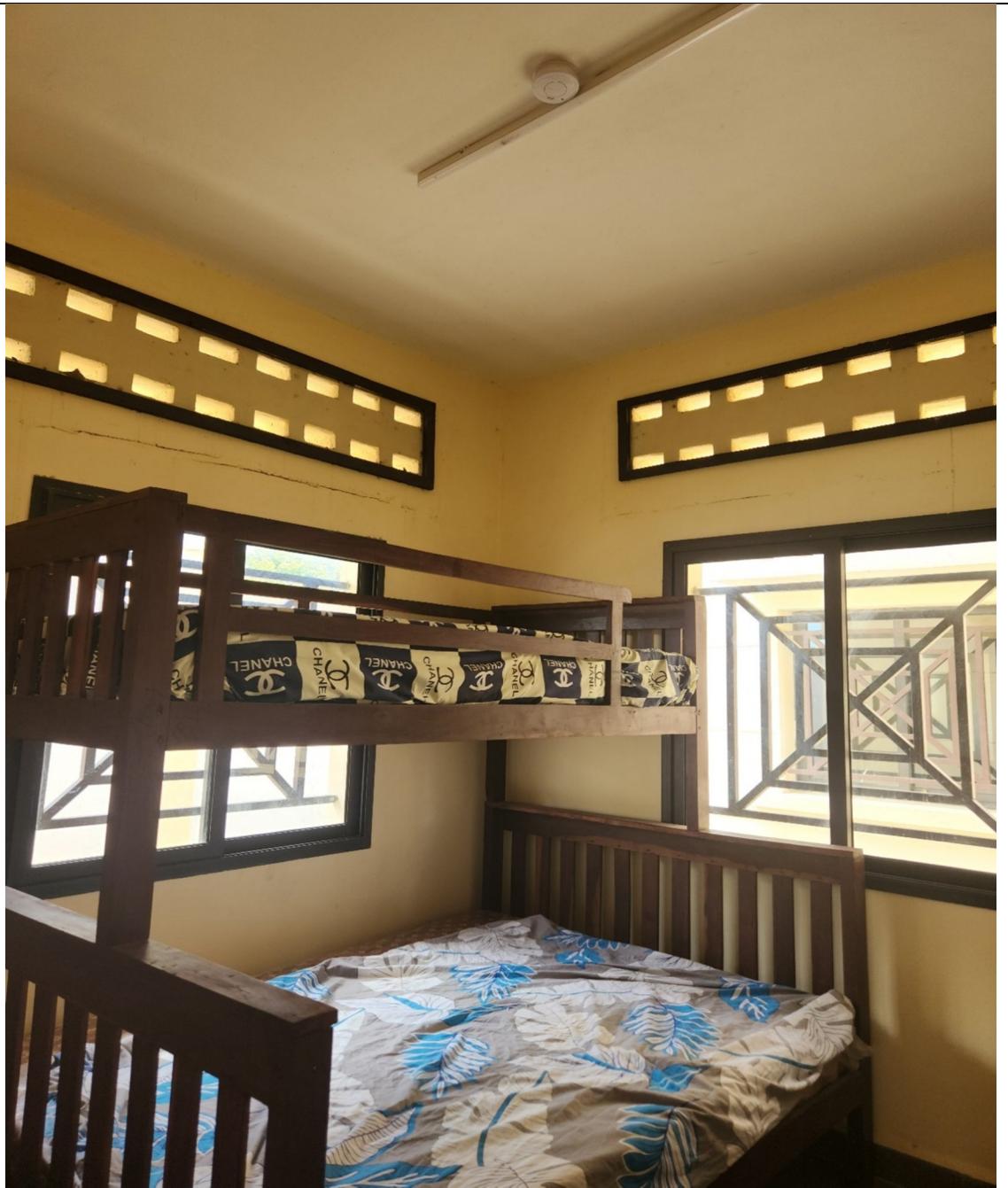


Le puits n'a pas été scellé car les usagers y puisent beaucoup d'eau et de peur que le robinet soit abîmé avant la réception définitive, l'entrepreneur ainsi que les responsables du CSB estiment qu'il est préférable de ne pas le sceller tout de suite.

Bureau de la gendarmerie Ankiliabo :

- Fourniture des mobiliers manquant







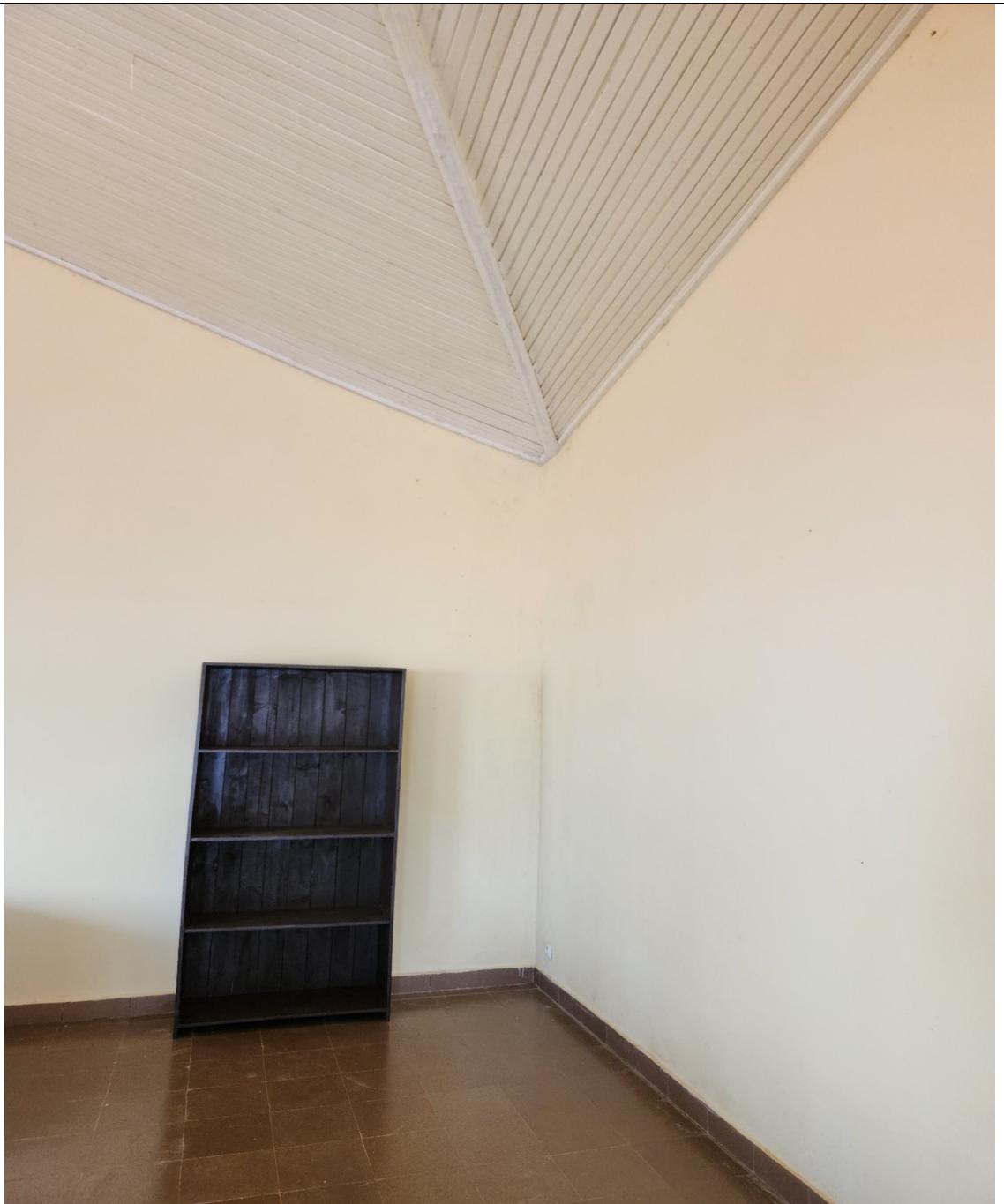
- Mise en œuvre des couches étanches au-dessus de la dalle des vérandas du bureau



Centre socio-culturel de Manja :
- Changement des mobiliers abimés



- Traitement des fuites d'eau sur les toitures



- Retouches des peintures intérieures et extérieures des clôtures

	 <ul style="list-style-type: none"> - Remise de manuels de gestion d'entretien aux bénéficiaires - D'après le titulaire le manuel sera remis après le transfert des responsabilités lors de la réception définitive
Avenant n° 1 du Marché 038- AR/PACFC/22	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation des ouvrages par l'implantation des panneaux lumineux à l'extérieur des bâtiments





- Installation des systèmes de détecteur de fumée à l'intérieur de chaque bâtiment



- Clôture et aménagement du bureau et logement de la gendarmerie + les deux logements de SCB Ankiliabo et centre socio-culturel Manja





- Travaux supplémentaires jugés nécessaires pour l'amélioration et la sécurisation des ouvrages
- Rajout de certaines quantités
- Rajout de délai d'exécution

Deux (2) mois de délai d'exécution (donc **13 mois** au total, donc théoriquement achevé le **22 octobre 2024**)

13 octobre 2023 : demande de sursis d'exécution

01 décembre 2023 : PV de la CNM n°2983/AVN/CNM/2023

06 décembre 2023 : Signature de l'avenant

09 décembre 2023 : Approbation de l'avenant

11 décembre 2023 : Notification

05 décembre 2023 : OS prévisionnel

23 août 2024 : OS réel

Montant du marché	<ul style="list-style-type: none"> - Marché initial: 1 145 422 400,52 - Avenant n°1: 139 992 050,27 - Total : 1 285 414 450,79
Paiement	<p>Fact n° 01/2023/PACFC du 03 avril 2023 : 87,074,738.48 payé le 09 juin 2023</p> <p>Fact n°02/2023/PACFC du 26 mai 2023 : 78,401,118.59 payé le 22 juin 2023</p> <p>Fact n°03/2023/PACFC du 07 juillet 2023 : 134,984,992.58 payé le 22 aout 2023</p> <p>Fact n°04/2023/PACFC du 29 novembre 2023 : 338,718,641.52 payé le 19 janvier 2024</p> <p>Fact n°05/2023/PACFC du 11 novembre 2024 : 406,617,853.94 payé le 12 décembre 2024</p> <p>Soit au total 1,045,797,345.11</p>
Signaux d'alerte	<p>La soumission de l'avenant pour approbation du ministère de tutelle technique (Ministère des Travaux Publics) a enregistré un retard considérable de six mois</p>

Délai de mandatement :

Vu que le projet dispose de deux modes de paiements sur le financement extérieur (paiement direct et compte spécial auprès d'une banque primaire), le paiement des titulaires ne dépasse pas le délai global de paiement prévu dans le contrat.

Mais la mission note que c'est sur le paiement supporté par la contrepartie de l'Etat Malagasy, que le traitement des factures des titulaires auprès du Ministère des Finances et du Budget est très long car il dépasse le délai de 75 jour prévu dans le contrat.

5.4.Pratiques interdites potentielles (pratiques prohibées).

A la suite de la revue des documents, la mission ne constate aucune pratique prohibée.

5.5.Capacités de l'Organe d'exécution (OE) et gestion des risques :

La passation des marchés pour le système national est conduite par la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Routière en la personne de Monsieur BEATREFINA Delphin nommée par Décision n° 240-B-AR/DG/23 en date du 22 mars 2023.

La PRMP est la seule responsable de la passation de marché selon les textes réglementaires, donc elle doit présider la séance d'ouverture des plis et signer le Procès-Verbal de validation et procéder à la réception. En cas d'absence ou d'empêchement de la PRMP à la date prévue pour l'ouverture des plis, la PRMP désigne formellement un représentant pour présider la séance.

La PRMP est assistée par deux agents du Projet nommés par décision n°003/AR/PACFC/PRMP/23 du 05 mai 2023 pour assurer la fonction de l'UGPM pour chaque type de marchés (Travaux, Fournitures et services, Prestation intellectuelle). Ce nombre est insuffisant suivant le Circulaire n° 001-ARMP/DG/CRR/06 du 03 novembre 2006, où le nombre des membres de l'UGPM est entre trois et neuf personnes.

Pour l'examen et l'évaluation des offres, les tâches sont assurées par la Commission d'appel d'offres qui est nommé par la PRMP sur une liste établie par l'UGPM suivant décision n°001/AR/PACFC/PRMP/23 du 26 avril 2023. Les membres sont composés des équipes techniques du projet, du Ministère de tutelle et de l'Agence Routière.

Dans l'acte de nomination de la CAO, les noms des Représentants du Ministère et de l'Agence Routière ne sont pas précisés à l'avance, mais lors de la séance de l'évaluation.

La mission constate que la durée d'analyse et d'évaluation des offres par la CAO est trop longue, et entraîne un retard dans la réalisation des objectifs du projet.

Avant tout commencement des travaux, le projet nomme une personne qui est en charge de la gestion et suivi des contrats lors de l'exécution des prestations.

Pour la Commission de réception, les membres sont composés des représentants du Projet qui était nommé par le GAC, ainsi que les bénéficiaires. La commission est présidée par la PRMP ou son représentant.

6. Conclusions, recommandations et actions

CONSTAT	RECOMMANDATIONS	ACTIONS
Le nombre de l'UGPM est insuffisant, or cette fonction est importante dans la phase de passation des marchés, car ces personnes assistent la PRMP dans la réalisation de ses activités	Renforcer les équipes de l'UGPM car ces personnes occupent aussi les tâches de passation des marchés pour la procédure de la banque	Renforcer les capacités des organes de la commande publique
Le temps imparti à l'analyse et au jugement des offres par la CAO qui a été parfois plus long que prévu. A cause de cette situation, la PRMP fait toujours une demande de prorogation de délai de validité des offres auprès des candidats	Respecter les délais de validité des offres des candidats et le calendrier de passation des marchés	Renforcer les capacités des organes de la commande publique
Le délai entre la date de signature du contrat et l'approbation du contrat par le Ministère de tutelle technique (Ministère des Travaux Publics) a enregistré un retard considérable et entraîne un retard dans l'atteinte de l'objectif du projet ainsi que l'image de l'Etat Malagasy vis-à-vis des partenaires techniques et financiers.	Les acteurs budgétaires de l'AC et des représentants des Ministères de tutelle technique et financière devront faire des séances de partage d'information périodique sur l'avancement de la situation du projet.	Réunion : immédiat
Le retard de visa du contrôle financier concernant la disponibilité des crédits sur les contrats supportés par la contrepartie de l'Etat Malagasy, entraîne un retard sur l'exécution des autres travaux, et ayant des impacts sur la performance du projet	Les acteurs budgétaires de l'AC et des représentants des Ministères de tutelle technique et financière devront faire des séances de partage d'information périodique sur l'avancement de la situation du projet.	Réunion : immédiat
Le retard dans l'exécution des travaux par le titulaire est suite au manque de professionnalisme des candidats, car ils ne respectent pas les critères de qualification sur la disponibilité des personnels, des capacités financières.	Suivre les dispositions du contrat sur la capacité du titulaire dans l'exécution du marché	Faire des descentes auprès du siège des candidats et des recoupements des informations pendant l'évaluation des offres pour vérifier la capacité des candidats